

ACCUEIL DES ELEVES

Carnet de liaison : Un élève doit toujours avoir sur lui son carnet de liaison et le présenter à son professeur ou à tout adulte qui le lui demande. Il doit être propre en bon état et à jour.

Les élèves se rangent dans la cour (début de demi-journée et après les récréations)
Les enseignants vont chercher leur classe à l'emplacement prévu pour celle-ci dans la cour.
Les élèves en permanence se rangent à leur emplacement de classe.

APPEL DES ELEVES - PRONOTE

<http://www.index-education.com/>

Le professeur est responsable des élèves qui lui sont confiés.
Ne pas signaler une absence d'élève peut avoir des conséquences graves en cas d'incident ou d'accident de celui-ci pendant la séance concernée. Les professeurs doivent être très vigilants à ce sujet.

GESTION DES ABSENCES

Toute absence doit être justifiée :

Suite à son absence l'élève se présente au professeur muni de son carnet visé par le CPE. La signature du CPE précise que la gestion de l'absence est en cours.

Les élèves de retour sans justification d'absence devront obligatoirement se présenter au C.P.E à la récréation. Ils pourront également être convoqués immédiatement par les CPE.

Retards :

Les toutes premières minutes d'une séance sont à l'appréciation du professeur qui reçoit le retardataire et le notifie sur *Pronote*. Ne pas envoyer les élèves chercher un billet si vous les acceptez en cours. En général le service envoie en permanence les élèves ayant plus de 10 minutes de retard. Les retards sont sanctionnés s'ils s'avèrent non justifiés. Ne pas hésiter en cas d'abus à le signaler au professeur principal ou au CPE.

CIRCULATION DANS L'ETABLISSEMENT

Dans un souci de sécurité et afin d'éviter tout débordement, **la circulation des élèves « seuls » dans l'établissement doit être évitée.**

Interclasses : Il n'y a interclasse que lors d'un changement de professeur : une séquence de cours double ne donne pas lieu à pause en dehors de la salle. Une vigilance des enseignants sur les couloirs pendant les interclasses de 5 minutes est la bienvenue : durant un interclasse il y a un surveillant à la grille du collège, il reste au mieux un ou deux surveillants pour surveiller le préau, les trois couloirs et les trois escaliers (sans oublier les petits recoins de l'établissement)...En cas d'incident il faut effectuer les remontrances nécessaires puis noter les coordonnées des élèves concernés, les faits, le lieu et l'heure et transmettre le message au CPE.

Infirmier : Avoir à l'esprit le planning hebdomadaire de présence de l'infirmière.

Sachez rester vigilant sur les motifs des demandes.

L'infirmière notera l'heure d'arrivée et de départ de l'infirmier.

Convocations diverses (AS ; COP ; CPE....)

Toute convocation est soit prévue soit justifiée par un document officiel.

Un surveillant pourra aussi venir chercher un élève dans votre classe.

Toilettes : A priori rien ne justifie la sortie d'élève pour ce motif (sauf avis médical officiel)

Dans les couloirs l'exigence de tenue et d'ordre des élèves est l'affaire de tous.

GESTION DES ELEVES

La concertation est le principe qui doit présider à la gestion des élèves.

Toute difficulté ou incident rencontré avec un élève ou une classe doit être rapporté au professeur principal qui centralisera les informations.

Il jugera de l'opportunité d'une concertation avec le CPE ou avec toute l'équipe éducative. Le CPE peut être aussi à l'initiative de celle-ci.

Le professeur principal, le CPE et les professeurs décideront d'un dispositif adapté à la situation de l'élève : sanctions ou mesures alternatives.

L'équipe de direction est alertée dans les cas qui le justifient et certains rapports pourront faire l'objet d'une étude en commission de suivi des élèves.

EQUIPE DE SURVEILLANCE

Les surveillants sont souvent appelés à interrompre une séance pédagogique pour diverses raisons ; ils sont toujours en service commandé et dûment mandatés par les CPE ou l'équipe de direction. Un minimum de compréhension et de coopération est donc de mise le cas échéant.

Toute sollicitation d'un surveillant doit être faite à un CPE.